

L'ABC DES HÉPATITES

Parce que le foie est un organe silencieux, les hépatites sont des maladies tout autant silencieuses. Seule la polémique sur la vaccination contre l'hépatite B a fait grand bruit ces vingt dernières années. Pourtant en France, plus de 500 000 personnes sont touchées par les virus des hépatites B et C. C'est une épidémie qui nécessite qu'on tende l'oreille. Ce sont des malades qui demandent à être entendus. D'autant plus que la prévalence de ces infections augmente fortement avec la précarité.

Il était une "foie" les hépatites

Les Grecs considéraient le foie comme le siège des émotions et comme l'organe le plus étroitement en contact avec les divinités. Pour la médecine traditionnelle chinoise, il est le siège de l'humeur et de l'énergie. Pour les occidentaux aujourd'hui, le foie (plus gros organe du corps humain pesant près de 1,5 kg) est une usine stratégique : il fabrique des protéines importantes, comme celles qui font coaguler le sang, recycle d'importantes substances telles que l'hémoglobine et débarrasse l'organisme de nombreuses toxines. Il est le siège de plus de 4 000 réactions chimiques.

"Hepa" était le nom grec pour le foie, "ite" veut dire inflammation : une hépatite est donc une inflammation du foie. Elle peut être causée par un toxique (champignon, alcool, médicament...). Si l'hépatite est causée par un virus, on parle alors d'hépatite virale et on lui donne une lettre comme l'hépatite A, B ou C.

Hépatite aiguë, hépatite chronique

L'hépatite aiguë, ce sont les six mois qui suivent la contamination par un ou des virus des hépatites. Les personnes contaminées par ces virus peuvent présenter différents symptômes (fatigue, fièvre, "jaunisse") ou ne rien ressentir du tout.

Dans certains cas, le virus peut être éliminé par le système immunitaire et on guérit spontanément. Très rarement, l'hépatite aiguë est très sévère et peut nécessiter une greffe du foie en urgence : on parle alors d'hépatite fulminante.

Parfois l'organisme ne parvient pas à éliminer le virus : on dit que la personne est porteuse d'une hépatite virale chronique. La plupart du temps, les personnes ne se sentent pas malades et elles peuvent transmettre le virus sans s'en rendre compte.

Le virus peut se multiplier dans le foie, pendant de nombreuses années, toujours sans symptôme, et entraîner des dégâts plus ou moins importants, jusqu'à la cirrhose ou le cancer du foie.

Dans les cas très évolués de fibrose, seule une transplantation de foie sain permet d'améliorer la situation.

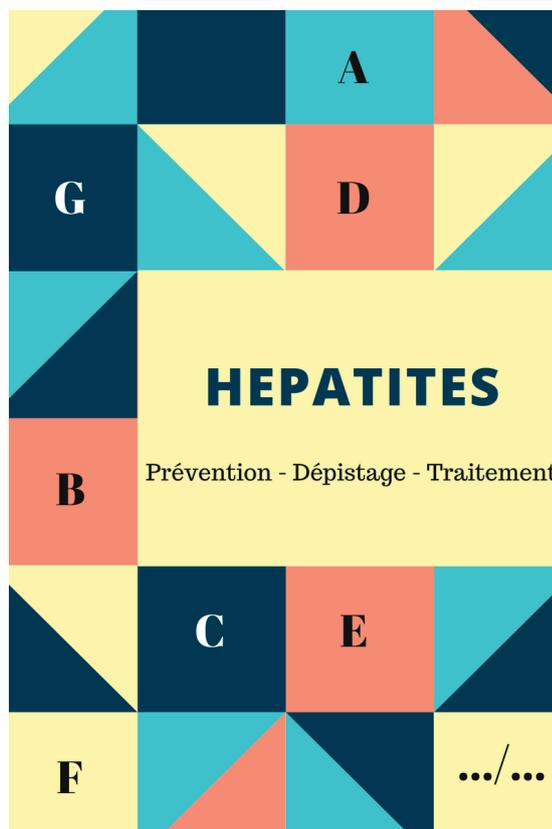
Les enjeux du dépistage

Le renforcement du dépistage des hépatites virales B et C constitue une des priorités de la Stratégie nationale de santé sexuelle¹. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire qu'une part importante des adultes atteints d'hépatite virale chronique ignore son statut sérologique. Une personne atteinte d'hépatite C sur 3 ne le sait pas. Une sur deux pour l'hépatite B.

C'est souvent à partir de complications médicales liées à la cirrhose (ou à l'occasion d'un bilan de santé) qu'est dépistée l'infection.

Pourquoi se faire dépister ? Si une hépatite virale est dépistée, la personne porteuse peut bénéficier d'un suivi médical et

d'un traitement appropriés, avec une grande chance de guérison s'agissant de l'hépatite C. Elle a les moyens également d'éviter de transmettre le virus. Concernant l'hépatite B, si le test est négatif, on peut consulter un médecin pour envisager la vaccination.



Comment se faire dépister ?

Le seul moyen de savoir si on a été contaminé, c'est de faire un test de dépistage. Il y a désormais deux façons de se faire dépister.

- **Le test ELISA.** Il s'agit d'une analyse de sang qui peut se faire dans un CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic). Le test est gratuit et peut être anonyme. Ou encore sur ordonnance, dans un laboratoire d'analyses médicales et biologiques (test VHC remboursé à 100% par la sécurité sociale, test VHB remboursé à 65%).

- **Le TROD** (Test rapide d'orientation diagnostique). Il permet de savoir gratuitement en 20 à 30 minutes si des anticorps de l'hépatite B ou C sont présents dans le sang, par simple prélèvement d'une goutte de sang sur le bout d'un doigt. Si le test est positif, il doit être confirmé par prise de sang avec le test ELISA.

Attention ! Le virus ne peut être dépisté immédiatement après un risque d'infection. Un délai de 3 mois d'attente entre l'exposition au risque et le test de dépistage est nécessaire pour obtenir une sérologie sans risque d'erreur d'interprétation.

Pour savoir où faire un dépistage :

Hépatites Info Service

0 800 845 800 (numéro vert)

www.hepatites-info-service.org

8 bonnes raisons de se faire dépister

- Vous avez été transfusé-e (avant 1992).
- Vous avez été hospitalisé-e pour des soins lourds ou vous avez subi une intervention chirurgicale majeure.
- Vous avez eu des examens médicaux transcutanés ou eu recours à l'acupuncture.
- Vous vous êtes fait faire un tatouage ou un piercing.
- Vous avez eu des relations sexuelles non protégées avec une personne infectée ou une rupture de préservatif pendant un rapport.
- Vous avez consommé des drogues, même il y a longtemps (en sniff ou par injection) ou partagé du matériel de consommation (paille, seringue, cuillère, eau, coton, garrot).
- Vous avez des personnes dans votre entourage proche (partenaire, conjoint, parent, enfant...) infectées par une hépatite virale.
- Vous avez été incarcéré-e à un moment de votre vie.

Une seule réponse positive suffit pour présenter un risque d'infection par l'un des virus des hépatites.

FAITES-VOUS DEPISTER !

Et l'hépatite A ?

Epidémiologie en France : 750 nouveaux cas en 2015.

Modes de transmission :

- Alimentaire (par les mains sales, l'eau et les aliments souillés par des matières fécales).
- Sexuel, en cas de contact bouche-anus (anulungus).

Evolution : Guérison spontanée mais peut être exceptionnellement mortelle en cas d'hépatite fulminante.

Traitement : Non. Simple surveillance et repos (éviter la prise de médicaments et d'alcool pendant la phase aiguë de l'infection).

Prévention :

Mesures simples d'hygiène.

Vaccination (en particulier avant un séjour en pays d'endémie). Recommandée chez les gays et les bisexuels.

Le vaccin protège efficacement et peut même stopper la maladie en cas d'infection très récente.

HÉPATITE A
en Auvergne-
Rhône-Alpes

"Hépatite A : pour l'éviter, faites-vous vacciner" : [la campagne de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

L'HÉPATITE B

Le vaccin est le moyen de protection le plus simple et le plus efficace.

Quelques chiffres sur l'hépatite B

L'hépatite B est la maladie sexuellement transmissible la plus répandue sur la planète et la plus meurtrière. Deux milliards d'individus, soit une personne sur trois dans le monde, ont déjà été en contact avec le virus. Actuellement, 350 millions de personnes sont atteintes d'hépatite B chronique. L'hépatite B provoque un million de décès par an : c'est la deuxième cause de cancer dans le monde après le tabac.

En France, plus de trois millions de personnes ont été en contact avec le virus de l'hépatite B. 2 400 nouvelles contaminations se produisent encore chaque année et environ 280 000 personnes souffrent d'hépatite B chronique. 1 000 personnes décèdent chaque année du fait de cette infection.

Modes de transmission de l'hépatite B

Le virus de l'hépatite B (VHB) est extrêmement contagieux : dix fois plus que le virus de l'hépatite C, cent fois plus que le virus du sida. Il est aussi plus résistant et n'est pas détruit par l'alcool ou l'éther. Il peut survivre jusqu'à sept jours à l'air libre.

Le VHB se transmet par contact avec le sang et d'autres liquides biologiques (le sperme, les sécrétions vaginales, le lait maternel).

Si l'on n'est pas vacciné, le VHB peut se transmettre par :

- Un rapport sexuel (vaginal, anal ou buccogénital) non protégé avec une personne infectée.
- L'usage de drogues, le partage ou la manipulation de seringues et de matériel d'injection ou de sniff (cuillère, coton, paille, etc.).
- Le contact direct avec le sang d'une personne infectée.
- Le partage de rasoirs, brosses à dents, ciseaux, coupe-ongles, pinces à épiler, bijoux de piercing, boucles d'oreille, etc.
- Le tatouage, l'acupuncture et le piercing réalisés sans les règles d'hygiène nécessaires (le matériel doit être à usage unique ou stérilisé à l'autoclave).
- La grossesse et/ou l'accouchement (transmission du VHB d'une mère contaminée à son nouveau-né).

On ne peut pas être contaminé par le partage des couverts, la nourriture, l'eau, l'utilisation commune de toilettes.

Se protéger

- Le vaccin. La vaccination constitue actuellement la mesure de prévention la plus simple et la plus efficace contre l'hépatite B (elle peut se faire chez son médecin traitant² ou gratuitement dans un centre de vaccination et dans un CeGIDD).
- Utiliser des préservatifs et du lubrifiant.
- Ne pas partager ou emprunter le matériel de toilette (rasoir, brosse à dents) ou certains bijoux (anneaux, boucles d'oreille).
- Ne pas allaiter un enfant au sein (si possible) si la mère est porteuse du virus de l'hépatite B.
- Dépister l'hépatite B au cours de la grossesse pour prévenir la transmission du virus au nouveau-né grâce à l'administration dès la naissance d'anticorps spécifiques et d'un vaccin (le dépistage de l'AgHBs est obligatoire et doit être systématique au cours du 6ème mois de grossesse, quel que soit le risque d'infection par le VHB).
- Ne pas partager ou emprunter le matériel pour consommer des drogues (paille, seringue, garrot, cuillère, coton, eau, pipe à crack).
- Pour le tatouage/piercing, choisir un professionnel qui respecte les recommandations de bonnes pratiques et qui a suivi une formation dans un organisme agréé.

Se soigner

Pour toutes les hépatites, la décision de mettre en route un traitement ou d'instaurer une simple surveillance est prise par un hépatologue hospitalier ou de ville en accord avec le patient au terme d'un bilan médical complet.

Dans la phase aiguë (quelques semaines après l'exposition), il n'y a pas de traitement médicamenteux spécifique. Seuls les symptômes peuvent être traités.

Dans la phase chronique (6 mois après l'exposition), un traitement n'est pas toujours nécessaire.

Seule une hépatite active est traitée par des antiviraux (et plus rarement aujourd'hui avec l'interféron).

L'hépatite B guérit rarement mais les traitements permettent de stopper l'évolution de la maladie en bloquant la multiplication virale dans près de 80 % des cas, réduisant ainsi le risque de complication et d'évolution vers la cirrhose et le cancer du foie.

L'HÉPATITE C

Aujourd'hui, le problème n'est plus d'être atteint de l'hépatite C, c'est d'être porteur sans le savoir alors qu'il est possible d'en guérir.

Quelques chiffres sur l'hépatite C

On estime que 3% de la population mondiale sont porteurs du virus de l'hépatite C (VHC). En France, l'hépatite C chronique concernerait plus de 232 000 personnes et on compte autour de 2 500 nouvelles infections par an. 3 500 personnes décèdent chaque année du fait de cette infection.

Modes de transmission de l'hépatite C

Le virus de l'hépatite C se transmet par le sang, principalement dans certaines situations à risque auquel chacun-e peut être exposé-e un jour dans sa vie :

- Partage de matériel de toilette infecté (brosse à dents, rasoir, coupe ongle...).
- Piercing ou tatouage réalisé sans matériel à usage unique ni recours à des méthodes de désinfection adéquate.
- Réutilisation ou mauvaise stérilisation de matériel médical.
- Partage de matériel d'injection de drogues.
- Transfusion de sang et de produits sanguins n'ayant pas fait l'objet d'un dépistage (hors de France).
- Transmission par une mère infectée à son nourrisson.
- La transmission par voie sexuelle est très faible, qu'il s'agisse de rapports hétérosexuels ou homosexuels. Elle est toutefois possible, en particulier à l'occasion de rapports pendant les règles, en cas d'infections génitales ou de lésions des organes sexuels. Certaines pratiques sexuelles traumatiques peuvent être responsables de la transmission du VHC.

Se protéger

- Ne pas partager ou emprunter le matériel de toilette (rasoir, brosse à dents) ou certains bijoux (anneaux, boucles d'oreille).
- Ne pas partager ou emprunter le matériel pour consommer des drogues (paille, seringue, garrot, cuillère, coton, eau, pipe à crack).
- Pour le tatouage/piercing, choisir un professionnel qui respecte les recommandations de bonnes pratiques et qui a suivi une formation dans un organisme agréé.

- L'allaitement maternel n'est pas contre-indiqué. Il est cependant déconseillé lorsque l'hépatite C maternelle est symptomatique et si la mère est également atteinte par le VIH.
- Utiliser des préservatifs en cas de pratiques sexuelles traumatiques (hard ou SM notamment).

Il n'existe pas actuellement de vaccin contre l'hépatite C.

Se soigner

Aujourd'hui, un nouveau traitement, avec des molécules Antivirales à Action Directe (AAD), permet de guérir de l'hépatite C dans plus de 95% des cas, en 8 à 12 semaines, par simple prise de comprimés (avant c'était 50% avec un traitement lourd). **Ce nouveau traitement provoque très peu d'effets indésirables.** Il améliore les symptômes cliniques et diminue significativement le risque de mortalité hépatique ainsi que l'apparition d'un cancer du foie. Les antiviraux permettent de se débarrasser du virus de l'hépatite C, mais une surveillance est nécessaire en fonction de l'atteinte du foie.

Attention, une recontamination est possible !

L'efficacité du traitement actuel se retrouve dans son coût : entre 28 000 et 40 000€. Ce coût est intégralement pris en charge par la sécurité sociale après que le médecin traitant a fait une demande ALD (Affection Longue Durée) auprès du médecin conseil de la Caisse d'Assurance Maladie dont dépend l'assuré.



Pour en savoir plus

- La campagne nationale "savoir C guérir" : www.savoir-c-guerir.com
- Les publications de la fédération SOS hépatites sur www.soshepatites.org
- **Les hépatites virales**, Santé publique France.
- **L'hépatite B et les gays - Pourquoi se faire vacciner**, CRIPS Auvergne-Rhône-Alpes, 2010.
- Prométhée Alpes Réseau : www.promethee-hepatites.org

1. Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, Ministère de la santé, 2017.

2. Vaccin remboursé à 65% par l'Assurance maladie, les 35% restant pouvant être pris en charge par les assurances maladies complémentaires.